



Fiche activité

Climat en crise, droits humains en péril.

Tout est lié

© Canva



Sommaire

Climat en crise, droits humains en péril.	3
Activité 1	3
Déroulement	4
L'histoire d'Aiyana	5
Annexe 1	5
Déclaration universelle des droits de l'homme - Version simplifiée	7
Annexe 2	7
Fiche mémo – « L'indispensable sur les droits humains »	8
Annexe 3	8
Fiche mémo - « La crise climatique est aussi une crise des droits humains »	11
Annexe 4	11
Les panneaux de droits humains	13
Annexe 5	13

Climat en crise, droits humains en péril.

Activité 1

Objectifs

- Introduire la notion des droits humains.
- Prendre conscience des liens entre le dérèglement climatique et les droits humains.



Durée
45 minutes



Public
À partir de 14 ans
De 6 à 24 personnes



Matériel

- Une bobine de fil d'au moins 30 mètres
- L'histoire d'Aiyana (Annexe 1)
- Déclaration universelle des droits de l'homme – version simplifiée (Annexe 2)
- Les panneaux de droits humains (Annexe 5)



Préparation

- Disposez des chaises en cercle pour accueillir chaque personne participante.
- Imprimez l'histoire d'Aiyana et les panneaux des droits humains en un exemplaire.
- Imprimez la DUDH pour chaque personne participante.
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement les fiches mémo « L'indispensable sur les droits humains » (Annexe 3), et « La crise climatique est aussi une crise des droits humains » (Annexe 4).

Déroulement

1. Distribuez à chaque personne un ou deux panneaux où figurent un droit humain, ou formez des binômes pour chaque panneau (en fonction du nombre total de personnes), et demandez-leur de s'asseoir sur une chaise dans le cercle. Expliquez que pour la durée de l'activité, chacun incarnera le droit qui figure sur son panneau.

2. Donnez ensuite la consigne suivante : « Je vais partager avec vous une histoire qui raconte le quotidien d'un personnage. Je marquerai régulièrement des pauses. Lors de celles-ci vous devrez m'indiquer en levant la main si la phrase énoncée correspond ou est en lien avec le droit que vous incarnez ».

3. Entre chaque paragraphe ou phrase de l'histoire, marquez des pauses et questionnez la personne qui a levé la main sur les raisons pour lesquelles le droit représenté est en lien avec la phrase énoncée. La première personne à prendre la parole, et dont le droit correspond bien à la situation énoncée, recevra le bout de la ficelle qu'elle tiendra tout au long de l'activité. À chaque prise de parole, la bobine circulera de main en main entre les personnes participantes. Si plusieurs personnes se manifestent lors d'une situation du personnage, la bobine circulera entre chacune après explication du lien qui les unit.

4. À la fin de l'activité, la circulation de la bobine a créé une « toile d'araignée » entre les personnes participantes : celle-ci représente les liens entre les différents

debout sur leur siège, puis demander aux autres de s'asseoir par terre tout en continuant de tenir la ficelle dans leurs mains.

Demandez-leur ce qui se passe quand des personnes se lèvent ou d'autres s'assoient par terre. L'idée étant de faire ressentir à l'ensemble du groupe, que défendre ou porter atteinte à un seul droit crée une tension entre tous du fait de leur interdépendance.

5. Engagez enfin une discussion avec tout le groupe : qu'avez-vous ressenti pendant l'activité ? Qu'avez-vous appris ? Que représente cette toile d'araignée ? Aviez-vous conscience de l'impact que le dérèglement climatique peut avoir sur les droits humains ? Qu'avez-vous ressenti quand des personnes se sont mises debout sur leurs chaises ? Et quand d'autres se sont assises par terre ? À quoi cela correspond dans la réalité ? À votre avis qu'implique cette interdépendance des droits en termes de défense des droits humains ?

6. Pour finir, distribuez une version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Expliquez que ce texte historique des Nations unies n'a pas de valeur contraignante, mais a inspiré de nombreuses lois nationales, par exemple en France. Parcourez le document et retrouvez ensemble les articles correspondants aux droits évoqués pendant l'activité (articles 1, 2, 3, 23, 25, 19 notamment).

Tout est lié
droits incarnés. Vous pouvez proposer à
deux ou trois personnes de se mettre

L'histoire d'Aiyana

Annexe 1

→ Note pour la personne animatrice :

- Nous vous proposons de marquer une pause après chaque symbole , mais vous pouvez décider de faire des pauses à d'autres moments à votre convenance.
- Les droits que nous avons identifiés en lien avec le texte sont notés entre parenthèse en bleu chaque paragraphe. Il est tout à fait possible que les personnes participantes voient des liens avec d'autres droits, tant qu'elles les argumentent.

→ L'histoire d'Aiyana à lire pendant l'activité :

« Dans une ville côtière battue par les vents salés et les marées capricieuses, vit une jeune femme nommée Aiyana. Son quotidien est imprégné de la brume marine et des cris des mouettes, mais aussi de la réalité implacable qui frappe sa communauté.

Chaque matin, Aiyana se lève avec l'aube pour se rendre à son travail dans un petit marché

local.  La pêche, autrefois abondante, est maintenant incertaine. Les tempêtes violentes et les montées du niveau de la mer ont dévasté les stocks de poissons, laissant les pêcheurs

comme son père luttant pour subvenir aux besoins de leur famille.  (Droit au travail,
droit à l'alimentation, droit à la vie)

L'accès à l'eau potable est devenu un luxe. Les marées hautes ont contaminé les puits d'eau douce, laissant les habitants à la merci de l'eau de pluies souvent polluées. Aiyana doit parcourir de longues distances pour trouver de l'eau potable, et même alors, elle n'est pas

toujours sûre de sa qualité.  (Droit à l'eau et à l'assainissement, droit à la santé)

Tout est lié

Le marché où elle travaille est devenu un microcosme de la lutte quotidienne pour

l'alimentation. Les récoltes sont de plus en plus rares, les cultures étouffées par les

changements de température et l'invasion de plantes exotiques.  Les prix grimpent en

flèche, rendant les produits frais inaccessibles pour beaucoup.  (Droit à l'alimentation, liberté et égalité en dignité et en droits, droit à un environnement propre, sain et durable)

Les tempêtes de plus en plus fréquentes ont endommagé leur modeste maison, laissant des fissures dans les murs et un toit qui fuit. Ils n'ont pas les moyens de réparer les dégâts, et la

perspective de devoir abandonner leur foyer est une source constante de stress.  En effet, trouver un autre logement qui correspondra à leur budget leur semble impossible.

 (Droit à un logement décent, liberté et égalité en dignité et en droits)

Dans sa communauté, les maladies liées à l'eau contaminée se propagent, et l'air saturé de polluants provenant des usines voisines aggrave les problèmes respiratoires des personnes.

Les soins de santé sont hors de portée pour de nombreuses familles, laissant les maladies

non traitées se propager.  (Droit à l'eau et à l'assainissement, droit à la santé, liberté et égalité en dignité et en droits)

Pourtant, malgré tous ces défis, Aiyana reste résiliente. Elle se bat pour les droits de sa communauté, plaident pour un environnement propre et durable. Elle participe à des initiatives locales visant à sensibiliser et à promouvoir des solutions durables, et elle a même

monté une association avec des amis.  Cependant, sa lutte n'est pas sans obstacles. Les autorités locales, souvent influencées par des intérêts économiques à court terme, regardent d'un œil méfiant ses efforts pour instaurer un changement positif. Aiyana et d'autres personnes défenseuses de l'environnement sont parfois confrontées à des intimidations et

des pressions pour qu'ils abandonnent leurs actions.  Mais malgré ces menaces, Aiyana persiste dans son engagement, convaincue que la santé de sa communauté et de son

environnement est une cause qui mérite d'être défendue.  » (Droit à la liberté d'opinion, droit à la liberté d'expression, droit d'association, droit à un environnement propre, sain et durable)

Tout est lié

Déclaration universelle des droits de l'homme - Version simplifiée

Annexe 2



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.

Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits

Article 2 Non-discrimination

Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne

Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage

Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenue-e arbitrairement.

Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous

Article 7 Égalité devant la loi

Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués

Article 9 Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires

Article 10 Droit à un procès équitable

Article 11 Présomption d'innocence

Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection

Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille

Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État

Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille

Article 24 Droit au repos et aux loisirs

Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

Article 15 Droit à une nationalité

Article 17 Droit à la propriété

Article 22 Droit à la sécurité sociale

Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat

Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)

Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations

Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique

Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés

Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes

Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Lien vers la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

Fiche mémo – « L'indispensable sur les droits humains »

Annexe 3

« Droits de l'Homme » OU « Droits humains » ?

Les révolutionnaires français, dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes. En parlant de « droits de l'homme », ils ont donc privé les femmes de leurs droits.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins.

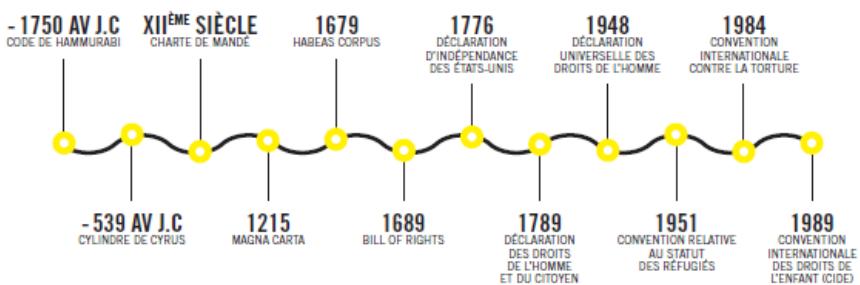
La DUDH (Déclaration universelle des droits de l'homme) de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. Amnesty International a donc décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997 pour mettre fin à cette ambiguïté qui n'existe par exemple pas en anglais (« human rights ») ou en espagnol (« derechos humanos »).

Toutefois, nous continuons d'écrire sans majuscule le mot « homme » dans le nom original et historique de la « Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Un peu d'histoire

Note pour la/le graphiste : Sur la frise, ajouter : Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme en 1988, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2000, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 2006.

UN PEU D'HISTOIRE



Les différentes générations de droits

Apparus au XVIIIème siècle,

Les droits civils et politiques :

- Protection de l'intégrité corporelle (droit à la vie, interdiction de la torture, etc.) ;
- Droits à la liberté individuelle (liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion) ;
- Droits dans les procédures judiciaires ;
- Droits de participation ;
- Interdiction des discriminations et les droits des minorités.

Apparus au cours du XIXème siècle,

Droits économiques, sociaux et culturels :

- Droit au travail ;
- Droit à des conditions de travail équitables ;
- Droit de s'organiser dans des syndicats ;
- Droit à la sécurité sociale ;
- Protection de la famille ;
- Droit à un mode de vie convenable ;
- Droit à la santé et le droit à la formation.

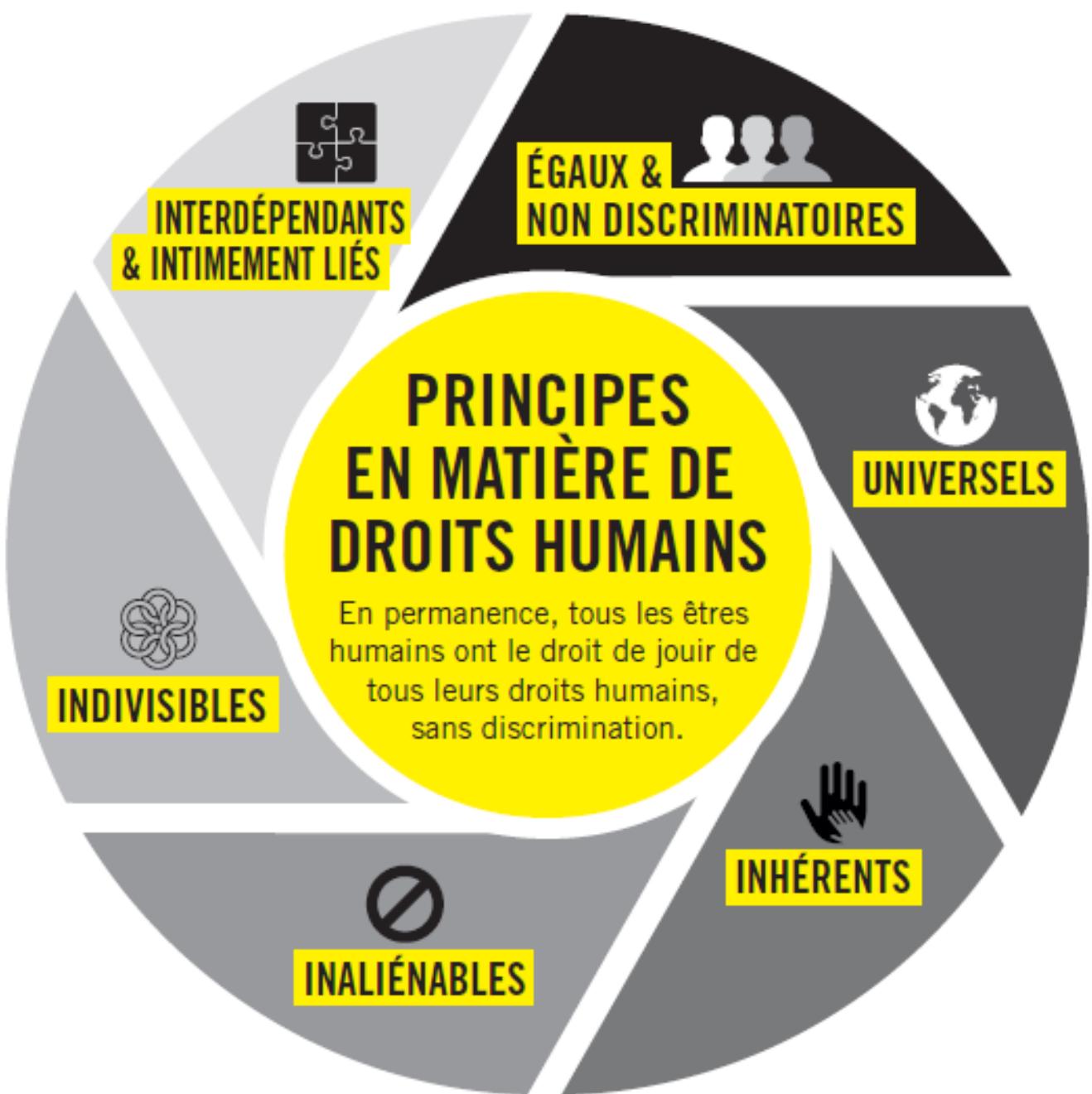
Au cours des années 1970,

Droits collectifs ou solidaires :

- Droits au développement ;
- Droit à la paix ;
- Droit à un environnement propre et sain ;
- Droit des peuples à l'autodétermination.

Certaines personnes parlent également d'une quatrième génération de droits pour inclure les droits environnementaux.

Les grands principes



Fiche mémo - « La crise climatique est aussi une crise des droits humains »

Annexe 4

C.

LA CRISE CLIMATIQUE EST AUSSI UNE CRISE DES DROITS HUMAINS

L'EXEMPLE DE LA SÉCHERESSE DÉVASTATRICE À MADAGASCAR

Le pays se trouve en première ligne de la crise climatique. Ces dernières années, Madagascar a connu des saisons des pluies inférieures à la moyenne qui ont conduit à une baisse sévère de la production de denrées alimentaires de base, notamment de riz et de manioc. La sécheresse a aussi décliné des troupeaux, ce qui n'a fait qu'aggraver la disparition des moyens de subsistance de la population. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 95 % des personnes

confrontées à une insécurité alimentaire aiguë dans le sud de Madagascar vivent de l'agriculture, de l'élevage de bétail et de la pêche. En 2021 on comptait près d'un million de personnes au bord de la famine. Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de morts dû à la sécheresse. Cependant, plusieurs personnes interrogées par les chercheurs-euses d'Amnesty International ont déclaré que des personnes étaient mortes de faim.



Le sud de Madagascar connaît actuellement la sécheresse la plus sévère depuis 40 ans. Plus d'un million de personnes sont au bord de la famine. © Pierrot Men

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST UNE CRISE DES DROITS HUMAINS SANS PRÉCÉDENT. IL MENACE L'EXERCICE DES DROITS CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DES GÉNÉRATION PRÉSENTES ET FUTURES ET, À TERME, L'AVENIR DE L'HUMANITÉ.

DROIT À LA VIE

Le GIEC a établi une liste des causes de morts liées au climat : phénomènes météorologiques extrêmes, vagues de chaleur, inondations, sécheresses, feux de forêt, maladies transmises par l'eau, malnutrition et pollution atmosphérique.

DÉJÀ AUJOURD'HUI ?

À l'échelle mondiale, au moins 400 000 personnes meurent prématurément, chaque année, en raison du changement climatique.

ET DEMAIN ?

Les scientifiques estiment jusqu'à 250 000 décès supplémentaires par an attribués au dérèglement climatique entre 2030 et 2050 ; majoritairement à cause du paludisme, de la malnutrition, diarrhée et/ou du stress thermique.

DROIT À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le changement climatique impacte la disponibilité, l'accèsibilité, la qualité et la quantité de l'eau. Cela est dû aux sécheresses qui affaiblissent les nappes phréatiques, à la montée du niveau des océans et la salinisation qu'elle entraîne, à la fonte des neiges et des glaces, à l'irrégularité des précipitations et la hausse des températures.

DÉJÀ AUJOURD'HUI ?

785 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau ou à des installations sanitaires susceptibles d'être sûres.

ET DEMAIN ?

5 milliards de personnes pourraient être contraintes de vivre dans des régions touchées par les pénuries d'eau d'ici à 2050.

“ Les effets dramatiques du changement climatique mettent en évidence, de façon affreusement claire, le fait qu'un environnement sain est indispensable pour l'exercice de tous nos autres droits. ”

Agnès Callamard, Secrétaire générale d'Amnesty International



christophhemminki.com

DROIT À L'ALIMENTATION

Le changement climatique menace le droit à l'alimentation de millions d'êtres humains. **Il affecte la disponibilité de la nourriture**, dans la mesure où des phénomènes météorologiques imprévisibles et violents réduisent les rendements agricoles (cultures, élevage, pêche et aquaculture) et entraînent au bout du compte une perte considérable de biodiversité terrestre et marine.

DÉJÀ AUJOURD'HUI ?

En 2020, près de 16 millions de personnes, vivant dans 15 pays, ont été touchées par des crises alimentaires causées par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles.

ET DEMAIN ?

D'après le Programme alimentaire mondial, le changement climatique pourrait entraîner un accroissement de 20 % des cas de famine et de malnutrition dans le monde d'ici à 2050.

DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Le changement climatique ne menace pas uniquement la vie des personnes, mais également la **survie de populations entières**. La menace la plus imminente pesant sur le droit à l'autodétermination concerne les populations des États insulaires de faible altitude, dont les **terres et les territoires, la souveraineté et la survie culturelle sont mis en péril** par les effets directs et indirects du changement climatique.

DÉJÀ AUJOURD'HUI ?

Par exemple, l'élévation du niveau de l'océan Pacifique autour de l'État insulaire de Kiribati menace le droit à l'autodétermination de la population de l'île puisque 32 îlots ont déjà disparu.

ET DEMAIN ?

Selon les scénarios les plus pessimistes, de nombreux autres États pourraient devenir inhabitables, ce qui contraindrait l'ensemble de leur population à s'installer ailleurs.

DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE

Le changement climatique menace à plusieurs titres le droit à un logement convenable. Les cyclones et tempêtes détruisent des maisons et logements précaires par milliers. Le droit à un logement convenable est également ébranlé lorsque les pénuries d'eau ou de nourriture, aggravées par des conséquences du changement climatique telles que la sécheresse, la salinisation et l'érosion des sols, obligent les habitant·es à quitter leur foyer faute de pouvoir y (sur)vivre.

DÉJÀ AUJOURD'HUI ?

Pour la seule année 2021, 22,3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de phénomènes météorologiques.

ET DEMAIN ?

La Banque mondiale estime que 1,3 million de personnes sont menacées par les seules inondations fluviales ou côtières.

DROIT À UN ENVIRONNEMENT PROPRE, SAIN ET DURABLE

Le Rapporteur Spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement a déclaré : « *Un climat vivable constitue un élément capital du droit à un environnement sain et est absolument essentiel à la vie humaine et au bien-être de chacun* ».

Ce droit a été reconnu par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (2021) suivie

par l'Assemblée générale des Nations unies (2022) puis une nouvelle fois par le Comité des droits de l'enfant (2023). Le changement climatique représente un obstacle considérable pour l'exercice du droit de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable. Le respect du droit à un environnement sain est nécessaire au bon exercice de tous les autres droits humains.

DROIT À LA SANTE

Le changement climatique a pour principales conséquences sur la santé les **risques accrus de blessure, de maladie et de mort** ; des **risques croissants de dénutrition** en raison de la diminution de la production alimentaire dans les régions pauvres et de la productivité réduite parmi les populations à risques.

DÉJÀ AUJOURD'HUI ?

Par exemple, à New Delhi en Inde, plus de 40 % des enfants souffrent déjà de déficience pulmonaire.

ET DEMAIN ?

D'après la revue scientifique The Lancet, le changement climatique risque de compromettre un demi-siècle d'avancées en matière de développement et de santé mondiale.



À NOTER

Affaire Held Vs. Montana : premier procès climatique aux États-Unis

16 jeunes plaignant·es ont accusé l'État d'enfreindre leur droit constitutionnel à « un environnement propre et sain » en favorisant l'industrie des énergies fossiles. En août 2023, le tribunal leur a donné raison.

Ce texte est tiré de notre Guide d'autoformation sur la Justice climatique. Retrouvez l'intégralité du guide [sur notre site Internet](#), en version pdf téléchargeable.

Les panneaux de droits humains

Annexe 5

Droit à la
santé

Droit à la liberté d'opinion

Droit à la liberté d'expression

Droit à la non- discrimination

Droit à la vie

Droit à l'eau et l'assainissement

Droit à l'alimentation

Droit à un logement convenable

Droit à un environnement propre, sain et durable

Liberté et égalité en dignité et en droits

Droit d'association

Droit au travail